



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

Séance tenue le jeudi 25 avril 2024 à 10 h 00 au siège de la Communauté métropolitaine de Montréal situé au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400 à Montréal.

Sont présents :

Mme Valérie Plante, présidente

M. Stéphane Boyer, vice-président	Mme Lise Michaud
Mme Doreen Assaad	Mme Pascale Mongrain
M. Éric Alan Caldwell	M. Sébastien Nadeau
M. Martin Dampousse	M. Jérôme Normand
M. Richard Deschamps	Mme Flavia Alexandra Novac
M. Sterling Downey	Mme Dominique Ollivier
Mme Sandra El-Helou	M. Sylvain Ouellet
Mme Catherine Fournier	M. Jocelyn Pauzé
Mme Nathalie Goulet	M. Guy Pilon
M. Patrick Marquès	Mme Marie Plourde
M. Denis Martin	M. Luc Rabouin
M. Beny Masella	M Guillaume Tremblay
M. Peter McQueen	M. Eric Westram

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et la secrétaire, Me Caroline Duhaime, assistent à la séance.

N'a pu assister :

M. Michel Gibson.

La convocation a été transmise le 18 avril 2024.

Le quorum étant constaté, madame Valérie Plante, la présidente, déclare la séance ouverte à 10 h 02.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

**PRÉSENTATION DE LA RÉOLUTION PORTANT SUR LE CADRE FINANCIER DU
TRANSPORT EN COMMUN 2025**

CONSIDÉRANT que le manque à gagner pour boucler le cadre financier du transport collectif en 2025 est estimé à 561,3 M\$;

CONSIDÉRANT que l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a soumis des scénarios afin de résorber ce déficit, dans lesquels la contribution financière du gouvernement du Québec est limitée à seulement 147,1 M\$;

CONSIDÉRANT que ce niveau d'aide financière est insuffisant et laisserait plus de 414 M\$ à la charge des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal, des usagers, des automobilistes ou des OPTC en réduction de service;

CONSIDÉRANT que les OPTC mettent déjà en place des mesures d'optimisation de leurs activités et que l'ARTM, en collaboration avec les OPTC, poursuit les analyses pour améliorer l'efficacité et la rentabilité des réseaux de transport collectif;

CONSIDÉRANT que la réduction de l'offre de service de transport collectif n'est pas souhaitable, qu'elle risquerait de réduire les recettes tarifaires et d'accentuer encore davantage les défis financiers de l'ARTM;

CONSIDÉRANT que les municipalités de la Communauté ont une vision ambitieuse pour le développement de service du transport collectif afin d'assurer le développement économique, la transition écologique et l'équité sociale dans la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT que le 17 avril 2024, la ministre des Transports et de la Mobilité a transmis une communication aux membres du comité exécutif de la Communauté dans laquelle elle répond favorablement à leur demande de rencontre pour discuter du cadre financier du transport collectif 2025 et que cette rencontre aura lieu dans les prochaines semaines;

PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Plante

APPUYÉ PAR : Mme Catherine Fournier

Il est résolu :

De demander à l'Autorité régionale de transport métropolitain d'attendre que le comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal ait rencontré la ministre des Transports et de la Mobilité afin qu'elle précise la contribution gouvernementale en transport collectif avant d'adopter toute décision visant à réduire leur offre de service.

PRÉSENTATIONS

- Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels
 - Madame Émilie Charbonneau, scientifique en chef et responsable de la réglementation environnementale
 - Projet de règlement sur la gestion des zones inondables
 - Monsieur Nicolas Milot, directeur par intérim, Transition écologique et innovation
-

DÉPÔT D'ACTES DE NOMINATIONS AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Nous souhaitons la bienvenue à deux nouveaux membres au sein du conseil de la Communauté, soit Messieurs Sterling Downey et Éric Alan Caldwell et remercions Mme Laurence Lavigne Lalonde, ainsi que M. François Limoges pour leur contribution au sein du conseil de la Communauté.

CC24-020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AMENDÉ

PROPOSÉ PAR : M. Jérôme Normand

APPUYÉ PAR : M. Peter McQueen

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour amendé en déplaçant la résolution portant sur le cadre financier du transport en commun et faisant partie de la présente séance en début de séance avant les présentations et en retirant le point sur la présentation de la trousse média PMGMR.

CC24-021 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE TENUE LE 30 JANVIER 2024

PROPOSÉ PAR : M. Denis Martin

APPUYÉ PAR : M. Patrick Marquès

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 janvier 2024.

CC24-022 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR
DE LA COMMUNAUTÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

PROPOSÉ PAR : M. Richard Deschamps

APPUYÉ PAR : Mme Catherine Fournier

Il est résolu :

De prendre acte du rapport financier et du rapport de l'auditeur de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice financier 2023, conformément à l'article 208 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*.

CC24-023 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

PROPOSÉ PAR : Mme Doreen Assaad

APPUYÉ PAR : Mme Nathalie Goulet

Il est résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de la présidente sur le rapport financier 2023 et le rapport de l'auditeur de la Communauté exigé par la loi et d'en autoriser la diffusion par la publication de celui-ci sur son site Internet et la transmission à toute personne qui en fait la demande.

CC24-024

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-112 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2004-24 SUR LE PROGRAMME DE PARTAGE DE LA CROISSANCE DE L'ASSIETTE FONCIÈRE (PPCAF) DE LA COMMUNAUTÉ

PROPOSÉ PAR : M. Jocelyn Pauzé

APPUYÉ PAR : M. Richard Deschamps

Il est résolu :

D'adopter le *Règlement numéro 2024-112 modifiant le Règlement numéro 2004-24 sur le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière* afin d'ajuster les taux pour l'année 2024 conformément aux prévisions budgétaires adoptées par le conseil le 9 novembre 2023.

CC24-025

OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN ÉCRAN ET DE MICROS SANS FIL POUR LA SALLE DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Plante

APPUYÉ PAR : Mme Sandra El-Helou

Il est résolu :

D'octroyer à AVI-SPL Canada Ltée. un contrat pour l'achat d'un écran géant pour la salle du conseil de la Communauté pour un montant forfaitaire de quarante-quatre mille six cent quatre-vingt-un dollars et quatre-vingt-un cents (44 681,81 \$) avant toutes les taxes applicables ainsi qu'un autre contrat au même fournisseur pour l'achat de micros sans fil pour la salle du conseil pour un montant forfaitaire de cinquante-neuf mille neuf cent soixante-quatorze dollars et quinze cents (59 974,15 \$) avant toutes les taxes applicables.

CC24-026

LISTE DE CONTRATS DÉPOSÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 47.1 DE LA LOI SUR LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

PROPOSÉ PAR : M. Martin Damphousse

APPUYÉ PAR : M. Guillaume Tremblay

Il est résolu :

De prendre acte de la liste de contrats en vertu de l'article 47.1 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* du 1^{er} janvier au 31 mars 2024.

CC24-027 BILAN ANNUEL – RÉPERTOIRE DES INITIATIVES MUNICIPALES DE CONSERVATION

PROPOSÉ PAR : Mme Sandra El-Helou

APPUYÉ PAR : M. Patrick Marquès

Il est résolu :

De prendre acte du bilan 2023 des superficies comptabilisées dans le Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation.

CC24-028 *RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-111 SUR LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS, COMMERCIAUX ET INSTITUTIONNELS*

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a lui-même reconnu, dans son analyse d'impact réglementaire du projet de loi 41, que les moyens mis en place jusqu'à présent ne suffisent pas à augmenter durablement la performance énergétique des bâtiments et qu'il sera impossible d'atteindre les cibles de réduction d'émissions de GES sans instaurer des exigences légales;

CONSIDÉRANT QUE l'échelle métropolitaine permet de doter 82 municipalités, représentant la moitié de la population du Québec, d'une réglementation uniforme et cohérente, évitant une multiplication de règlements municipaux distincts;

CONSIDÉRANT QUE l'émission de près de 500 000 tonnes de GES sera évitée à l'horizon 2035 par l'application d'une réglementation métropolitaine sur les émissions de GES des nouveaux bâtiments;

PROPOSÉ PAR : M. Jérôme Normand

APPUYÉ PAR : M. Eric Westram

Il est résolu :

D'adopter le *Règlement numéro 2024-111 sur les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels*;

De transmettre le règlement au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour son approbation dans les meilleurs délais.

CC24-029 APPUI À LA RÉOLUTION PROPOSÉE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT

PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Ouellet

APPUYÉ PAR : M. Peter McQueen

Il est résolu :

D'appuyer le projet de résolution proposé par la Ville de Montréal lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent au sujet de la transformation du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent en un corridor économique bleu-vert tout en préservant nos ressources en eau douce.

CC24-030

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME OASIS

PROPOSÉ PAR : Mme Marie Plourde

APPUYÉ PAR : M. Luc Rabouin

Il est résolu :

D'autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme OASIS du gouvernement du Québec afin de soutenir la réalisation de la cartographie des vulnérabilités et l'analyse des risques associés aux pluies abondantes et aux vagues de chaleur (action 4 du Plan climat métropolitain), pour l'obtention d'un montant maximum de 800 000 \$;

D'autoriser le directeur général à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière et à la réalisation du projet visé par cette dernière.

CC24-031

NOMINATION DU TRÉSORIER DE LA COMMUNAUTÉ

PROPOSÉ PAR : M. Denis Martin

APPUYÉ PAR : M. Stéphane Boyer

Il est résolu :

De nommer M. Nicola Savino à la fonction de trésorier de la Communauté métropolitaine de Montréal, pour une durée indéterminée, conformément aux politiques et conditions d'emploi de la Communauté et d'autoriser la signature de son contrat par le directeur général.

CC24-032

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE SUPPLÉANT DE LA COMMUNAUTÉ

PROPOSÉ PAR : M. Jocelyn Pauzé

APPUYÉ PAR : Mme Marie Plourde

Il est résolu :

De désigner M^e Sylvain Boissonneault pour agir à titre de secrétaire suppléant de la Communauté métropolitaine de Montréal en cas de vacances, d'une absence ou d'une incapacité d'agir de la secrétaire de la Communauté conformément aux dispositions de la loi et de l'autoriser à accomplir tout acte dévolu au titulaire de cette fonction.

CC24-033

DÉSIGNATION DES INSPECTRICES MÉTROPOLITAINES EN CHEF
ET ADJOINTE

PROPOSÉ PAR : Mme Nathalie Goulet

APPUYÉ PAR : M. Jocelyn Pauzé

Il est résolu :

De désigner, en remplacement des inspecteurs métropolitains désignés aux résolutions CC20-024, CC22-027 et CE22-078, Madame Laurence Madore-Belhumeur à titre d'inspectrice métropolitaine en chef et Madame Laurence Pelletier à titre d'inspectrice métropolitaine adjointe pour chacun des règlements de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal actuellement en vigueur sur son territoire.

CC24-034

AVIS NON FAVORABLE À LA MINISTRE DES AFFAIRES
MUNICIPALES CONCERNANT LE *RÈGLEMENT NUMÉRO 469.11-
2019 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ* DE LA MRC DE JOLIETTE

PROPOSÉ PAR : M. Jocelyn Pauzé

APPUYÉ PAR : M. Jérôme Normand

Il est résolu :

D'informer la ministre des Affaires municipales que la Communauté métropolitaine de Montréal n'est pas favorable au *Règlement numéro 469.11-2019 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC de Joliette puisque ce règlement vise à permettre l'usage « école primaire » dans la zone agricole de la Ville de Notre-Dame-de-Lourdes ce qui ne permet pas de consolider le tissu urbain existant sur le territoire de la MRC comme l'exige le Plan métropolitain d'aménagement et de développement pour les MRC sur le territoire de la Communauté.

ALLOCUTION DES PRÉSIDENTS ET PORTE-PAROLE DES COMMISSIONS :

- Mme Marie Plourde, prend la parole à titre de présidente de la commission de l'aménagement et de la mobilité et présidente de la commission spéciale sur la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- Mme Doreen Assad, prend la parole à titre de présidente de la commission du développement économique, des finances et de l'emploi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 11.

Les résolutions numéros CC24-019 à CC24-034 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Caroline Duhaime
Secrétaire

Annexe

Assemblée ordinaire du conseil du 25 avril 2024

Période de questions des citoyens

Période de questions

Nom	Sujet
Madame Jasmine Lail Prenons la ville	Demande de rencontre : Justice environnementale dans la préparation du prochain PMAD.
Monsieur Bruce Walker Organisme STOP	Échéancier des modifications du règlement sur les GES des bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels via la commission de l'environnement et de la transition écologique.
Monsieur Luc Falardeau Citoyen	Ville concernée par les modifications à venir au RCI 2022-97 sur les secteurs présentant un potentiel de reconversion en espaces verts ou en milieu naturel.
Monsieur Antoine Giannuzzi Co porte-parole pour le comité action citoyenne Northvolt	Demande de la MRC de la Vallée du Richelieu pour retirer l'occurrence du petit Blongios de la liste des milieux humides d'intérêt métropolitain lors de la révision du PMAD.
Madame Shirley Barnea Citoyenne	Demande à la Communauté d'accorder les ressources nécessaires pour résoudre les problèmes d'injustice environnementale dans le grand Montréal, notamment en intégrant ces notions dans le PMAD.
Madame Catherine Vallée Citoyenne	Demande de précision sur le choix de la cible 3 (COP15) que la CMM s'engage à adopter dans le Cadre mondial sur la biodiversité.